

## COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
21 janvier 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
<b>Procès-verbal Conseil Municipal du 20 janvier 2026 à 20h00</b>	<p>16 membres du Conseil présents : DAVAL C, FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, MOUGENOT G, MOUGENOT T, POULMAR G, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SOLGADY E, SONTOT S, TOURDOT J, WECHEIDER A, XOLIN C.</p> <p>Secrétaire de séance : GROSJEAN T.</p>	<p>2 membres du Conseil absents : JEANROY T, LARIQUE G.</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2025.</b>	Le Maire rappelle les délibérations prises à l'occasion de ce conseil et demande s'il y a des corrections à faire au compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée.	Procès-verbal approuvé.
<b>Chaufferie biomasse</b>	<p>Ce projet concerne la mise en place d'une chaufferie bois pour les bâtiments publics situés dans le périmètre de la mairie. Il regroupe les usages fioul assurant le chauffage de la mairie, des 2 écoles primaires, des 2 logements, de la cantine ainsi que des toilettes du préau, de l'école maternelle et du périscolaire.</p> <p>2 chaudières utilisant environ 20 000 L de fioul chaque année seront remplacées dans le sous-sol de la mairie par 2 chaudières bois ainsi que le stockage des pellets. Ceci impose des travaux de génie civil pour loger ce nouvel ensemble.</p> <p>Compte-tenu des besoins en énergie estimés au maxi à 120 kw, il est proposé de retenir une puissance unitaire de 75 kw (une alternative à 50 kw imposerait des travaux d'isolation sans pouvoir garantir la sûreté de fonctionnement).</p> <p>L'écart d'exploitation (P1+P2) est estimé à 4 400 €/an par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Le remplissage en combustible par l'AR de la mairie sera prévu 3 fois par an à partir d'un camion de 14 tonnes.</p> <p>Les investissements se montent à 246 100 € HT dont 33 700 € de gros œuvre et 182 500 € de chauffage soit 216 200 € de travaux.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 16 (sur 16 votants)</p>

	<p>Le Conseil Municipal doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuver ce projet de chaufferie biomasse au stade APD.</li> <li>- Autoriser l'établissement des subventions.</li> <li>- Approuver le plan de financement prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Subvention DETR/DSL 30% soit 75 000 €.</li> <li>➤ Subvention fonds chaleur 20% soit 50 000 €.</li> </ul> </li> <li>- S'engager à prendre en autofinancement ce qui ne serait pas retenu en subventions.</li> </ul>	
<p><b>Création d'un poste permanent 35h d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe.</b></p>	<p>La titulaire actuelle agent technique doit partir en retraite dans les prochains mois. Pour assurer sa succession, il est proposé de créer un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe avec une durée hebdomadaire de 35h. Ceci permettra de recruter une personne sur ce profil titulaire du diplôme.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 16 (sur 16 votants)</p>
<p><b>Renouvellement convention partenariat médiathèque 2026/2028.</b></p>	<p>La convention de partenariat passée avec la médiathèque départementale est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Elle concerne en particulier les prêts de livres avec notre bibliothèque communale avec une fréquence de 2 renouvellements par an. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 16 (sur 16 votants)</p>
<p><b>Questions diverses</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Micro-crèche</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Réseau d'eau rue des Moussières</b></p>	<p>De l'avis des Francas assurant la gestion de la micro-crèche, les portes ouvertes du samedi 17 janvier ont connu un bon succès avec beaucoup de contacts. L'ouverture officielle de la micro-crèche se fera le lundi 02 février après accord donné par la PMI.</p> <p>L'entreprise VALDENAIRE est retenue pour assurer le remplacement de ce réseau. Le démarrage des travaux est programmé le lundi 16 février (sauf intempéries). <u>NOTA</u> : Un contact préalable sera programmé pour effectuer un état des lieux.</p>	